



Assemblée générale

Distr. limitée
1er juillet 2003
Français
Original: anglais

Première réunion biennale des États chargée d'examiner l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects

New York, 7-11 juillet 2003

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion par le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement.
2. Élection du Président.
3. Déclaration du Président.
4. Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.
5. Adoption du règlement intérieur.
6. Adoption de l'ordre du jour.
7. Organisation des travaux.
8. Élection des autres membres du bureau.
9. Examen de l'exécution du Programme d'action au niveau national.
10. Examen de l'exécution du Programme d'action au niveau régional.
11. Examen de l'exécution du Programme d'action au niveau mondial.
12. Examen de l'exécution, coopération et assistance internationales (débat thématique).
13. Échange de vues (débat thématique).
14. Déclarations d'organisations non gouvernementales et de la société civile.
15. Récapitulation par le Président.
16. Examen et adoption du rapport de la réunion.

